



STAGE LOISIR 2019 DU MEUDON HOCKEY CLUB

Avec le retour du printemps, le Meudon Hockey Club organise la 6^{ème} édition de son stage loisir. Vous trouverez ci-après toutes les infos utiles, cependant n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez des précisions complémentaires.

Au plaisir de vous accueillir sur notre glace meudonnaise, pour une belle semaine de hockey !

L'équipe du Meudon Hockey Club

- **Dates et horaires:** Du lundi 22 au vendredi 26 avril 2019.
Entraînements de 20h00 à 21h15 les lundi et jeudi, de 19h45 à 20h45 les mardi et vendredi, et de 21h30 à 22h30 le mercredi.
- **Lieu :** Patinoire de Meudon, 13 avenue de Villacoublay, 92360 Meudon-la-Forêt
<http://patinoire-meudon.fr/acces-contact/>
- **Catégorie:** Loisir.
- **Programme :**
 - Les techniques de patinage : pour améliorer puissance et vitesse.
 - Les techniques de maniement du palet : contrôles, passes, dribbles, tirs...
 - Les séances de matchs dirigés et de mise en application des exercices.
- **Entraîneur :** Francis Larivée, Directeur technique du Meudon Hockey Club, Ex gardien drafté NHL au Maple Leafs de Toronto (Canada), Champion du monde U17 (Team Canada), 4 ans dans la Ligue de Hockey Junior Majeur du Québec, Expérience NHL, AHL, IHL, ECHL.
- **Inscription :** 90 € par joueur.
L'inscription est gratuite pour les gardiens.
Inscriptions à transmettre au plus vite. Le nombre de places est limité, alors ne tardez pas, les inscriptions sont prises en compte par ordre chronologique d'arrivée des dossiers d'inscription complets.

Informations complémentaires :

Charlotte Kremer

06.30.07.97.24

charlotte.kremer@meudonhockeyclub.fr



STAGE LOISIR 2019 DU MEUDON HOCKEY CLUB

FICHE D'INSCRIPTION

Nom : Prénom : Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de téléphone : Adresse mail :

Club : N° de licence loisir:

Position de jeu : Gardien Défenseur Centre Ailier

Pour qu'il soit complet, votre dossier d'inscription doit comprendre :

<input type="checkbox"/>	La présente fiche d'inscription.
<input type="checkbox"/>	Votre paiement d'un montant de 90 € (espèces ou chèques vacances ou chèque établi à l'ordre du Meudon Hockey Club).
<input type="checkbox"/>	La copie de votre licence FFHG 2018-2019.

et être envoyé à l'adresse suivante : Meudon Hockey Club, Patinoire de Meudon, 13 avenue de Villacoublay, 92360 Meudon-la-Forêt.

Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance et accepté le règlement du stage.

Fait à, le2019. Signature du stagiaire :

REGLEMENT DU STAGE

1. Le Meudon Hockey Club organise un stage loisir du lundi 22 au vendredi 26 avril 2019.
2. Les entraînements ont lieu de 20h00 à 21h15 les lundi et jeudi, de 19h45 à 20h45 les mardi et vendredi, et de 21h30 à 22h30 le mercredi.
3. Le stage est ouvert aux joueur(se)s loisir, ayant une licence loisir FFHG 2018 - 2019 valide.
4. Le programme des entraînements :
 - Les techniques de patinage : pour améliorer puissance et vitesse.
 - Les techniques de maniement du palet : contrôles, passes, dribbles, tirs...
 - Les séances de matchs dirigés et de mise en application des exercices.
5. Pour les gardiens de but, des exercices spécifiques seront enseignés pendant la semaine de stage.
6. Chaque stagiaire doit se munir d'un équipement complet et de 2 crosses.
7. Si pour une raison de force majeure, un entraîneur ne peut assurer l'encadrement du stage, il sera remplacé sans que les stagiaires en soient avertis.
8. Les stagiaires s'engagent à avoir un comportement respectueux envers l'entraîneur, les stagiaires, le personnel de la patinoire et à respecter la propreté et les locaux de la patinoire.
9. Les organisateurs se réservent le droit de renvoyer un stagiaire dont la conduite ou les agissements nuiraient à la bonne marche du stage (non respect des règles de jeu, du comportement, de respect de la propreté et des locaux de la patinoire, des conditions de participation...). Une telle mesure ne donnera lieu à aucun remboursement.
10. Les frais d'inscription ne sont pas remboursés :
 - en cas d'annulation après inscription définitive, sauf cas de force majeure ;
 - si les organisateurs ne sont pas informés du départ du stagiaire ;
 - en cas d'abandon en cours de stage ;
 - en cas d'absence à un ou plusieurs entraînements.
11. En cas d'accident ou de maladie entraînant l'impossibilité pour le stagiaire de participer au stage, un certificat médical devra être présenté par le joueur.
12. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de maladie. Il en va de même en cas de détériorations ou vol d'effets personnels.
13. Le transport du stagiaire, de son domicile au lieu du stage et retour, s'effectue à ses frais et sous son entière responsabilité.
14. En cas d'accident ou de blessures survenus au cours du stage par manquement au présent règlement, les organisateurs ne pourront être tenus responsables.